Chapitre 1 - Dispositions générales

Limite de zone, de secteur et de sous-secteur

Zones urbaines

- U1 Zones des centralités
- U2 Secteurs mixtes de transition
- U3 Dominante habitat pavillonnaire
- U4 Grands quartiers résidentiels et mixtes
- U5 Zones d'activités économiques
- U6 Équipements spécifiques
- U6-B Parcs urbains

Zones naturelles

- N Espaces naturels ou forestiers
- Np Parcs
- Ns Seine et bords de Seine

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Chapitre 2 - Affectation des sols, destination des constructions et nature d'activités

Construction susceptible de changer de destination

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Chapitre 3 - Morphologie et implantation des constructions

Secteur de plan de masse

Chapitre 7- Mixité fonctionnelle et sociale

Linéaires de préservation et développement de la diversité commerciale

- type 1 : rez-de-chaussée actifs
- type 2 : rez-de-chaussée commerçants

Sources : Cadastre - 2023, IGN - 2023, Projet de zonage
PLU GPSO

CODRA

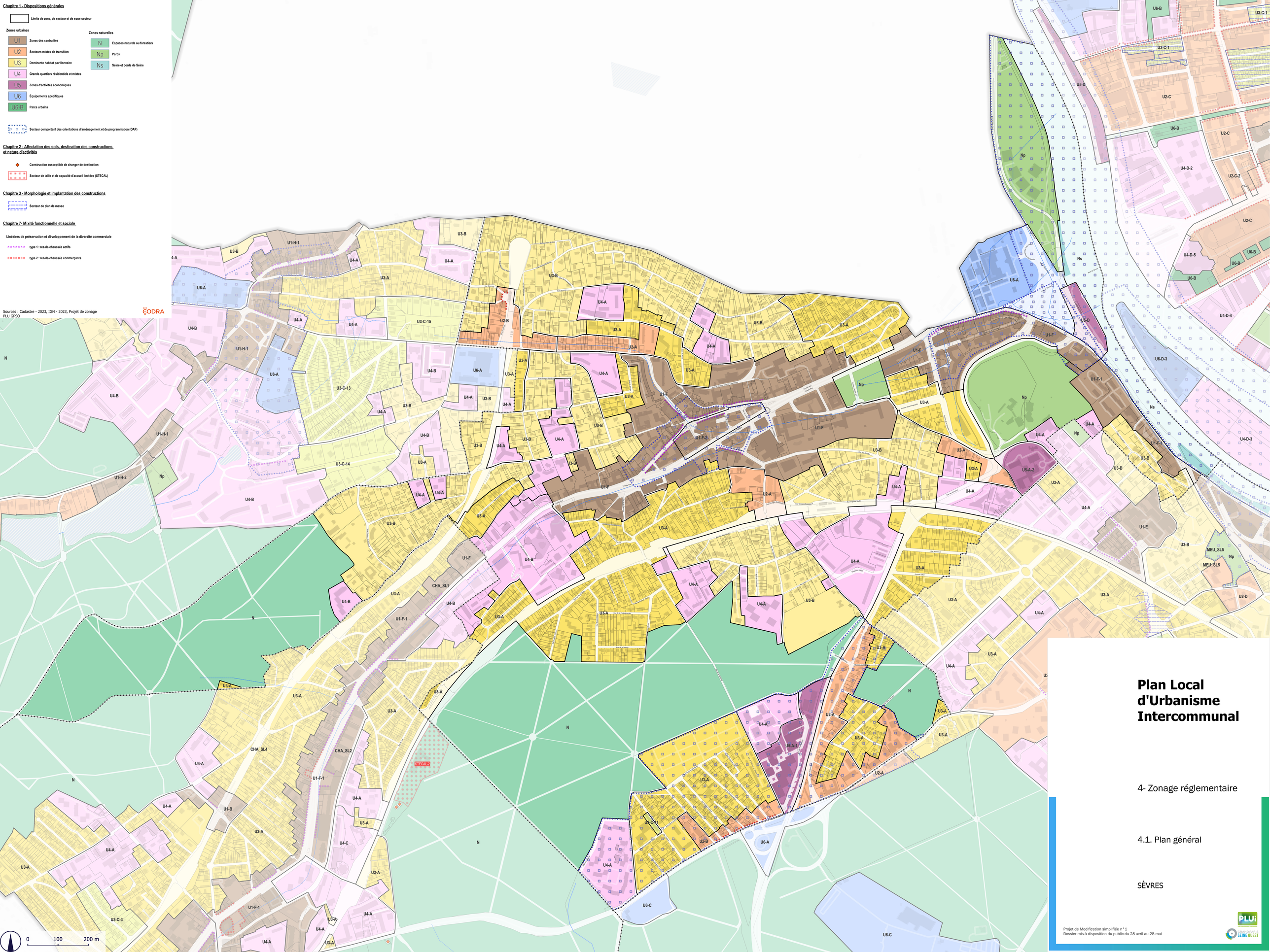

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4- Zonage réglementaire

4.1. Plan général

SÈVRES

Projet de Modification simplifiée n° 1
Dossier mis à disposition du public du 28 avril au 28 mai

PLUi
GRAND PARIS SEINE OUEST